

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-23

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH.

Excusés : M. Sylvain BELFIS (ayant donné pouvoir à M. Vincent GUICHARDAN), M. Dominique MICHEL (ayant donné pouvoir à M. Gary Leroux), M. Franck BOUVARD (ayant donné pouvoir à Sandra Penin), M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON.

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE BOURG RD975

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de requalification des espaces publics de la RD975 au quartier de l'Homont, afin de sécuriser le cheminement des piétons et apaiser la circulation des usagers de la route départementale.

Une convention a été établie entre la commune de Malafretaz et le département de l'Ain afin de définir les conditions administratives, financières et techniques de la réalisation des travaux d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la convention relative à l'aménagement de la Route de Bourg RD975 (ci-jointe)

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 10 AVR. 2025
Publiée le 10 AVR. 2025

Le Maire,
G LEROUX



Le Maire,
Gary Leroux



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250331-2025033123-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

